



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Communiqué de presse

Groupe de travail du 4 octobre 2018

4^{ème} chantier de la concertation

« Refonder le contrat social avec les agents publics »

Faciliter la mobilité

Ce matin, le 3^{ème} groupe de travail du 4^{ème} chantier de la concertation « Refonder le contrat social avec les agents publics », intitulé « Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité » était convoqué à la DGAFP.

FO rappelle que, selon le statut général des fonctionnaires « *Le grade est le titre confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent* » (article 12 de la loi 83-634, titre I du statut général des fonctionnaires).

Les fonctionnaires n'ont donc pas à être expédiés dans le secteur privé. Ils n'ont pas non plus à subir une réorientation professionnelle, supprimée par la loi dite « déontologie » d'avril 2016.

Les organisations syndicales FO, CGT et Solidaires ont donc quitté ce groupe de travail, après lecture d'une déclaration commune.

Paris, le 04 octobre 2018